

ZAC Saint-Vincent-de-Paul

Réunion du Comité d'Organisation de la Concertation (COC) du 5 octobre 2017

Présents :

Mairie du 14e : Marianne Auffret, Florentin Letissier, Hervé Begué, Mélody Tonolli, Gwenaëlle Evin, Juan Martinez

Paris Batignolles Aménagement : Jean-François Danon, Mélanie Moisan, Anne Carnac, Corinne Martin

Direction de l'urbanisme : François Hote, Marie-Pierre Podovani

CQ Montparnasse-Raspail : Bernard Hervier, Alain Fargues

Collectif EcoQuartier SVP : Michèle Unstersteller, Eric Lesquoy, Guy Belhomme

Collectif logement : Cecile Tarere

AQSVP : François Schlumberger et Jo Ménard

- Monsieur Danon présente l'état d'avancement du projet et les outils mis en place (cf document joint)

- Puis, plusieurs remarques et questions :

Monsieur Schlumberger rappelle que l'association a déposé 2 recours : 1 recours gracieux resté sans réponse le 13 février 2017 et un recours contentieux le 13 juin 2017. Ainsi, il tient à souligner que toutes les études et travaux sont susceptibles d'être nuls et nonavenus.

Il demande également d'intégrer dans les points d'intention la question du CINASPIC, celle des hauteurs et retraits du bâtiment Lepage et le devenir de la maison des médecins. Il interroge sur la prise en compte de SVP dans la convention entre la Ville et l'AP-HP pour l'attribution des logements.

Monsieur Fargues s'interroge sur le potentiel intérêt de la fondation Cartier pour occuper le CINASPIC. Il souhaite que la question du stationnement soit également intégrée dans les points d'attention. Il demande si le site internet est toujours actif. De plus, il constate que le départ des activités à fin décembre 2017 correspond à ce qui a été annoncé à la réunion des Grands Voisins du 20 juin 2017. Cependant, il s'étonne que plusieurs associations, actuellement installées sur le site de Saint-Vincent de Paul lui ont mentionné, lors du Forum des associations (9 septembre 2017), qu'une occupation par une partie de ces associations ou par d'autres était envisagée en 2018.

Madame Unstersteller demande à ce que la question de l'occupation des locaux associatifs soit intégrée également dans les points d'attention. Elle demande également de savoir à quel moment se définira l'habitat participatif.

- Monsieur Danon répond aux questions et remarques :

Il prend bien en compte les demandes de prise en compte des sujets dans les points d'attention. Il rappelle que l'ensemble des éléments de concertation issu des ateliers, des réunions publiques, des réunions de COC... soit pris en compte pour élaborer le projet.

Le CINASPIC fera l'objet d'un appel à projet, dont le cahier des charges sera discuté en concertation. La Fondation Cartier pourra y répondre. De plus, la fondation Cartier réfléchit à une évolution de son jardin pour trouver des liens de biodiversité avec le futur jardin de SVP.

Les locaux associatifs seront réfléchis dans le cadre de la commercialisation de tous les locaux d'activités prévus dans les cours anglaises. Une réflexion portant sur le maintien de l'esprit des Grands Voisins est en cours.

Le site internet est consultable sur le site de PBA. Un nouveau site va être créé par PBA mais l'ancien restera consultable pour garder toute la mémoire.

Concernant l'habitat participatif, sa localisation exacte et le montage précis seront définis lors de la commercialisation des lots, comme toutes les autres formes de logements (accession, social). Il rappelle que le programme de la ZAC, suite au vœu adopté par le Conseil de Paris, prévoit que 10% d'habitat participatif soit réalisé.

SVP n'est pas intégré dans la convention de la Ville de Paris et de l'AP-HP, qui prévoit l'attribution de logement au personnel de l'AP-HP en échange de foncier. 3 sites ont été identifiés et le bailleur sera Paris Habitat. SVP n'a pas été retenu car il n'était pas possible de flécher un bailleur dès à présent. Mais cela n'empêchera pas de travailler avec l'AP-HP pour loger son personnel dans le cadre, très réglementé, des attributions de logements sociaux.

Suite : Prochain COC avant fin 2017 pour présenter le prestataire chargé de la stratégie participative.